



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 1 sur 3

Réunion du 16 février 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme.

Présents : Mme DELORT Catherine. M. FERCHAUD Philippe.

En Visio : MM. BARIS Jean François. KOUROGHLI Jamel. REPENTIN Eric.

Absente : Mme DUTHIN Patricia.

Invité : M. ELVIRA RUIZ Mguel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

FUTSAL SENIORS – (amende 30 €) :

AULNAY FUTSAL AJ 2 - Match n°54791569 du 23/01/2026 (1^{er} forfait)

AUNIS SUD FUTSAL 2 - Match n°54790920 du 30/01/2026 (1^{er} forfait)

CANTON COURCON FC 2 - Match n°54790917 du 06/02/2026 (1^{er} forfait)

U14-U15 CHALLENGE DPT – (amende 35 €) :

AUNIS AVENIR FC 1 - Match n°55327653 du 04/04/2026 (1^{er} forfait)

FORFAIT GÉNÉRAL

D4 – (amende 60 €) :

UCA 2.

U16-U17 – (amende 26 €) :

SUD SAINTONGE AC 1.

U14-U15 – (amende 26 €) :

RETHAIS FC 2.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

COUPE ARISTIDE METAYER – (amende 40 €) :

LA JARRIE FC 1.

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 54089299 du 13/12/2025 en U14-U15 POULE D ÉTOILE MARITIME FC 2 – DOMPIERRE STE SOULLE 2

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club d'ÉTOILE MARITIME FC 2.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 2 sur 3

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

RÉSERVES – RÉCLAMATIONS

Match n° 53967174 du 23/11/2025 en D4 Poule E ILE D'OLÉRON FOOT 3 – BREUILLET AS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°5 du 14/01/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match perdu par pénalité au Club de l'**ILE D'OLÉRON FOOT 2** avec - 1 point et - 3 points et 0 but.
- ➔ Le Club de **BREUILLET AS 2** conserve ces buts marqués, soit 0 but, lors de cette rencontre mais ne récupère pas les points correspondant au gain du match.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 55202962 du 13/12/2025 en CHALLENGE DES RÉSERVES U.S PONS 2 – ST JEAN D'ANGELY SC 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°5 du 14/01/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Confirme le résultat acquis (4-2) sur le terrain.
- ➔ Le Club de **PONS** reste qualifié pour le prochain tour.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 55319091 du 17/01/2026 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME Quart de Finale DIABLES ROUGES BCY 2 – UNION COMMUNALE DE L'ANTENNE 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°6 du 28/01/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Confirme le résultat acquis (3-1) sur le terrain.
- ➔ Le Club des **DIABLES ROUGES BCY 2** reste qualifié pour le prochain tour.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 3 sur 3

Match n° 54011698 du 17/012/2026 en D4 Poule D ST PORCHAIRE CORME ROYAL 2– DRAGONS VERTS FCBVP 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°6 du 28/01/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match perdu par pénalité au Club de **ST PORCHAIRE CORME ROYAL** avec - 1 point de pénalité et 0/3 buts au bénéfice du Club des **DRAGONS VERTS FCBVT**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 53962374 du 13/1/2/2025 en D3 Poule D CHADENAC.JARNAC. MARIGNAC 1– BEDENAC LARUSCADE SC 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°6 du 28/01/2026 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match perdu par pénalité au Club de **BEDENAC LARUSCADE SC** avec - 1 point et - 3 points et 0/5 buts et 3 points et 5 buts (score favorable) au bénéfice du Club de **CHADENAC.JARNAC. MARIGNAC**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

La prochaine réunion aura lieu lundi 9 mars 2026 à 17h45

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT